

PROCES VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 13 juillet 2025

SCCC ECO-BIO - 140 Boulevard de Montmorency – 95170 – Deuil la Barre

RCS 384 228 789

Réunie à Beauchamp 18 Avenue Anatole France 95250 Beauchamp

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juillet à 14 heures et 20 minutes, s'est réunie sur convocation adressée aux Sociétaires, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Civile Coopérative de consommation à capital variable ECO-BIO, dont le siège social est sis 140 boulevard de Montmorency – 95170 – DEUIL-LA-BARRE, sous la présidence de M. Régis BRASSEUR, Président du Comité de Surveillance.

Le Président souhaite la bienvenue aux Sociétaires, ouvre la séance, et sollicite les candidatures et les votes de l'Assemblée pour la constitution du bureau.

Les membres du bureau, hormis le Président, membre de droit, sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire, comme suit :

Président : M. Régis BRASSEUR

Secrétaire : M. Jean Pierre Parounaghian

Assesseur 1 : M. Pacôme Avondo

Assesseur 2 : Me. Droubay Lise

Le Président annonce que :

15 Sociétaires sont physiquement présents,

376 Sociétaires ont donné leur pouvoir

D'où il résulte un total de 391 voix de Sociétaires présents ou représentés. 1922 convocations ayant été portées à la connaissance des Adhérents, le quorum statutaire de d'1/6 s'établit donc à 321 présents ou représentés.

Le Président constate que le quorum statutaire est atteint et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Election de la nouvelle gérance
- Pouvoirs
- Questions diverses

Handwritten signatures and initials: RB, LD, HC, CC, and a signature.

R1 : L'Assemblée des Sociétaires prend acte de la démission de M. Camille COGNARD de sa gérance, ce jour.

R2 : L'Assemblée des sociétaires élit Monsieur Michel LEPAGE à la gérance d'ECO-BIO pour un mandat de deux ans en remplacement de M. Camille Cognard.

R3 : L'Assemblée fixe les modalités de sa rémunération comme suit :

Le montant de sa rémunération mensuelle brute sera de 3.300 €, auquel s'ajoutera un 13^e mois prorata temporis de même montant.

Concernant l'exercice 2025, une prime exceptionnelle variable plafonnée à 3.300 € brut pourra lui être attribuée en sus, sur proposition du Comité de surveillance, prime dont le montant sera calculé en fonction de l'atteinte des objectifs annuels que ledit Comité lui aura préalablement fixés.

L'Assemblée dit que le montant de cette prime ne lui sera acquis qu'après avoir été ratifié par le vote des Sociétaires lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

R4 : L'Assemblée donne tous pouvoirs à la gérance élue ce jour ou à toute personne qu'elle délèguera aux fins d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises.

Après la clôture du vote et le dépouillement, le Président annonce les résultats suivants :

R2 : Pour : 389 voix Contre : 0 voix Abstention/nul : 0 voix

Monsieur Michel Lepage est élu Gérant

R3 : Pour : 387 voix Contre : 0 voix Abstention/nul : 2 voix

La résolution est adoptée.

R4 : Pour : 387 voix Contre : 0 voix Abstention/nul : 2 voix

La résolution est adoptée.

HL RB LD
PA: CC

Le Bureau de l'Assemblée

Président, M. Régis BRASSEUR

1^{er} Assesseur, M. Pacôme Avondo

2^{ième} Assesseur, : Me. Droubay Lise

Secrétaire, M. Jean Pierre Parounaghian

Gérant démissionnaire, M. Camille Cognard

Le Gérant élu, M. Michel Lepage